PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 10 juillet 2026

Prévention des feux de forêts : nouvelles mesures d'interdictions à compter du 11 juillet dans le Bas-Rhin

Au regard du passage en vigilance orange canicule à partir de ce vendredi 10 juillet à 12h et de l'augmentation croissante du risque feux de forêts pour ces prochains jours, l'ensemble du département du Bas-Rhin est placé en risque "élevé-sévère", nécessitant une vigilance renforcée de tous.

Par conséquent, les activités suivantes sont interdites dans les bois et forêts, et à moins de 200 mètres de ceux-ci, sur l'ensemble des communes du Bas-Rhin :

- ***Les feux d'artifices et les feux traditionnels ou évènementiels***
- Les feux de cuisson, y compris sur les équipements dédiés ou espaces aménagés
- Les feux de camp, de bivouac et d'agrément, y compris sur les équipements dédiés ou espaces aménagés
- De 13h à 22h uniquement, les activités de loisir avec moteur (quad par exemple)
- De 13h à 19h uniquement, la chasse

Ces interdictions entrent en vigueur ***à compter de ce samedi 11 juillet 2026 à 06h*** et jusqu'au mercredi 15 juillet 2026 à 6h. Elles ne s'appliquent pas aux habitations et à leurs dépendances.

De même, à moins de 200 mètres des forêts, les activités agricoles sont autorisées avec la présence de moyens de protection tels que prévu par l'arrêté préfectoral du 29 mai 2026 (extincteurs, déchaumeurs ou tonnes à eau par exemple).

Pour rappel, les bons gestes pour protéger les récoltes et prévenir les départs de feux :
https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actualites/Fil-d-actualite/Feux-de-recoltes-Les-bons-reflexes-pour-lutter-contre-les-departs-de-feux

En cas de départ de feu, il convient d'alerter immédiatement les secours en composant le 18 ou le 112 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).

Le préfet du Bas-Rhin rappelle que près de neuf incendies sur dix sont d'origine humaine. Le respect de ces mesures et l'adoption de comportements responsables sont essentiels pour prévenir les départs de feu et protéger les personnes, les biens et les espaces naturels.

Suivi de l'évolution du risque "Feux de forêt" dans le Bas-Rhin :
https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Presentation-des-differents-risques/Risque-feux-de-foret/Carte-Suivi-de-l-evolution-du-risque-Feux-de-foret-dans-le-Bas-Rhin

Contact presse

Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 06 45 59 26 76
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex
@PrefetGrandEstBasRhin
@Prefet67
@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin